



# Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. limitée  
18 décembre 2019  
Français  
Original : anglais

---

**Commission de consolidation de la paix**  
**Treizième session**  
**Comité d'organisation**

## **Projet de rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa treizième session**

### **I. Introduction**

1. Le présent rapport a été établi en application des résolutions [60/180](#) de l'Assemblée générale et [1645 \(2005\)](#) du Conseil de sécurité, dans lesquelles la Commission de consolidation de la paix est priée de présenter tous les ans à l'Assemblée un rapport que celle-ci examine à l'occasion d'un débat annuel. Aux termes de la résolution [1646 \(2005\)](#), ce rapport doit également être présenté au Conseil, qui y consacre lui aussi un débat annuel. Le présent rapport porte sur les travaux de la treizième session de la Commission, qui s'est tenue du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.

2. Le présent rapport a en outre été établi en application de résolutions identiques concernant l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies (résolutions [70/262](#) de l'Assemblée générale et [2282 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité), par lesquelles l'Assemblée et le Conseil ont engagé la Commission à réviser son règlement intérieur provisoire par l'intermédiaire de son comité d'organisation et à envisager la possibilité de diversifier ses méthodes de travail pour accroître l'efficacité et la souplesse de son action au service de la consolidation et de la pérennisation de la paix.

3. À cet égard, le présent rapport reflète, par sa structure et son contenu, le travail accompli par la Commission de consolidation de la paix pour appliquer les recommandations figurant dans les résolutions sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix et les priorités qu'elle a définies dans son rapport sur les travaux de sa douzième session. Il rend également compte des activités que la Commission a entreprises en application des résolutions [72/276](#) de l'Assemblée générale et [2413 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, dans lesquelles elle était invitée à approfondir, à étudier et à envisager d'appliquer, selon qu'il conviendrait, les recommandations et propositions énoncées dans le rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix ([A/72/707-S/2018/43](#)).



## **II. Commission de consolidation de la paix**

### **A. Consolidation et pérennisation de la paix : enjeux et perspectives**

4. Tout au long de la période considérée, la Commission s'est penchée sur un nombre accru de questions touchant des pays en particulier et de questions régionales et thématiques afin de soutenir l'intérêt porté aux activités de consolidation et de pérennisation de la paix, d'appeler l'attention sur ces activités et d'en renforcer la cohérence. La Commission a continué de servir de plateforme pour renforcer la coordination, la cohérence, les effets de synergie et la complémentarité de l'action de l'Organisation des Nations Unies à l'appui de la consolidation et de la pérennisation de la paix, aux niveaux stratégique et opérationnel et entre le Siège et les opérations de terrain. Dans le cadre de dialogues sur des questions propres à un pays, à une région ou à un thème particulier, les États Membres ont eu l'occasion d'entendre des représentants des organismes des Nations Unies concernés au sujet de la coordination des activités qu'ils mènent au service de la consolidation et de la pérennisation de la paix.

#### **Situation des différents pays**

5. L'engagement de la Commission au Burkina Faso s'est inscrit dans un contexte de menaces persistantes pour la sécurité au Sahel et dans le bassin du lac Tchad, ce qui a eu des répercussions défavorables sur les priorités à long terme du pays en matière de consolidation de la paix. En mai, le Ministre des affaires étrangères et de la coopération a informé la Commission des récents incidents de sécurité à caractère extrémiste et intercommunautaire qui, après avoir eu lieu initialement aux frontières avec le Mali et le Niger, s'étaient étendus à six régions. Il a noté le coût élevé des efforts déployés pour rétablir et maintenir la sécurité, précisant que 20 % à 25 % du budget de l'État étaient désormais consacrés aux dépenses de sécurité, et fait état des contraintes auxquelles le Gouvernement devait faire face pour répondre aux besoins socioéconomiques et humanitaires et mettre en œuvre un programme de développement. La Commission s'est déclarée gravement préoccupée par la précarité des conditions de sécurité, en particulier dans les régions du Sahel, du Nord et de l'Est, par ses conséquences humanitaires et par l'impact des dépenses de sécurité sur le budget de l'État et les secteurs sociaux. En septembre, la Commission a organisé une réunion de haut niveau sur la situation au Burkina Faso, présidée par le Président de la Colombie et à laquelle ont participé le Président du Burkina Faso, le Président de la Commission de l'Union africaine, le Vice-Président de la Banque mondiale pour la Région Afrique, le Président de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS). La Commission s'est félicitée des efforts déployés aux niveaux national et régional pour faire face à la situation sécuritaire, en citant le rôle important de la CEDEAO et du Groupe des cinq pays du Sahel (G5 Sahel). Elle a indiqué qu'elle souscrivait à l'évaluation de la prévention et de la consolidation de la paix, menée conjointement par la Banque africaine de développement, l'Union européenne, l'ONU et la Banque mondiale sous la direction du Gouvernement burkinabé, qui devait déboucher sur un appui international mieux ciblé et plus cohérent aux initiatives relatives à la sécurité et à l'état de droit, aux services sociaux, à la gouvernance locale, à la résilience et à la cohésion sociale menées dans les cinq régions les plus exposées à l'insécurité, à savoir le Sahel, le Nord, le Centre-Nord, la Boucle du Mouhoun et l'Est. La Commission a réaffirmé sa volonté d'aider le Burkina Faso à mettre en œuvre ses priorités à long terme en matière de consolidation de la paix, notamment en appuyant ses efforts de mobilisation des ressources.

6. En ce qui concerne le Burundi, la Commission a continué de promouvoir le dialogue sur les questions socioéconomiques et d'aider à maintenir l'appui international au plan de développement national. Le Président de la formation Burundi a souligné cette orientation dans ses observations au Conseil de sécurité le 19 février. La Commission s'est réunie le 6 mars pour examiner les moyens d'aider le Gouvernement à exécuter le plan national de développement et à renforcer la coopération avec les partenaires multilatéraux et bilatéraux, notamment la Banque mondiale. Le Président de la formation Burundi et le Ministre des finances du Burundi ont participé le 13 avril à Washington à une réunion de haut niveau sur le Burundi en marge des réunions de printemps de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI), au cours de laquelle les partenaires se sont engagés à appuyer les efforts du Gouvernement pour lutter contre la malnutrition. Le 12 juin, le Président de la formation Burundi a informé la Commission de la visite qu'il avait effectuée au Burundi du 5 au 10 mai, au cours de laquelle il avait souligné qu'il importait de veiller à ce que les activités liées aux élections ne ralentissent pas les efforts de développement. Il avait encouragé le Gouvernement burundais, les partis politiques et les autres parties prenantes à créer les conditions nécessaires à la tenue d'élections pacifiques, sans exclusive, libres et régulières en 2020. Dans les observations qu'il a faites au Conseil le 14 juin, le Président de la formation Burundi a préconisé de continuer à appuyer les initiatives de réconciliation et de dialogue au niveau communautaire et a souligné l'importance du retour volontaire, en toute sécurité et dans la dignité, des réfugiés burundais et de leur réintégration durable. Le 28 août, au cours d'un dialogue interactif informel du Conseil de sécurité, il a rendu compte de l'action menée pour mobiliser un appui international en vue de répondre aux besoins immédiats et à long terme des Burundais. Le 30 octobre, il a informé le Conseil de l'engagement de la Commission au Burundi. Les membres du Conseil ont souligné le rôle important de la Commission, en particulier pour assurer la participation des femmes et des jeunes aux processus politiques, et ont noté qu'ils appuyaient pleinement la Commission dans l'action qu'elle menait en vue de résoudre les problèmes économiques et sociaux au Burundi.

7. L'engagement de la Commission au Tchad s'est inscrit dans un contexte de menaces persistantes pour la sécurité au Sahel et dans le bassin du lac Tchad, ce qui a eu des répercussions défavorables sur les priorités à long terme du pays en matière de consolidation de la paix. Le Ministre de l'économie et de la planification du développement a fait un exposé à la Commission en juillet. Il a présenté les efforts déployés par le Tchad pour favoriser la paix et la stabilité dans la région, notamment par des contributions à la Force multinationale mixte et au G5 Sahel. Il a souligné que les dépenses de sécurité, qui représentent environ 30 % du budget de l'État, influaient défavorablement sur la capacité du Gouvernement de répondre aux besoins du peuple tchadien, notamment en matière de prestation de services et de développement économique et social. Il a remercié le Fonds pour la consolidation de la paix d'avoir aidé à prévenir les conflits intercommunautaires et à mettre en place un système de transhumance plus résistant et a souligné les priorités à long terme dans les domaines de la bonne gouvernance, de l'état de droit, de la cohésion nationale et du développement durable, telles que définies dans le plan de développement national 2017-2021. Les membres de la Commission ont exprimé leur appui aux efforts de consolidation de la paix du Tchad, notamment à la prise en compte des questions d'égalité des genres, d'autonomisation des groupes vulnérables, de changements climatiques et de droits de l'homme. Certains membres ont demandé instamment que les engagements pris par les bailleurs de fonds lors de la table ronde des donateurs organisée par le Tchad à Paris en 2017 soient pleinement exécutés.

8. En ce qui concerne la République centrafricaine, la Commission a contribué à appeler l'attention sur les priorités que le pays s'est fixées en matière de consolidation

de la paix après la signature, le 6 février 2019, de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, parallèlement à la mise en place d'un concours du Fonds pour la consolidation de la paix destiné à appuyer la mise en œuvre de l'Accord. Le Président de la formation a effectué du 13 au 15 février une visite conjointe à Bangui avec la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique et le Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour aider à définir les principales priorités de la consolidation de la paix. Il s'agissait notamment de renforcer l'appui à l'accord de paix et au processus électoral 2020-2021, tout en maintenant l'accent sur les solutions durables et la mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, en particulier ses éléments relatifs à l'état de droit. À la suite de cette visite, la Commission a tenu, le 9 mai et le 5 septembre, deux réunions d'experts consacrées respectivement à l'état de droit et au processus électoral. Le 14 juin, la Commission a entendu un exposé de la capitaine de corvette Marcia Braga, qui a reçu le Prix du militant de l'année 2019 (parmi les militaires) en faveur de l'égalité des sexes pour son travail de conseillère militaire en matière d'égalité des sexes au sein de la Mission intégrée multidimensionnelle des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). La Commission a également convoqué, en marge du débat consacré aux affaires humanitaires du Conseil économique et social le 25 juin à Genève, la première réunion conjointe du Conseil et de la Commission de consolidation de la paix, qui a porté essentiellement sur la promotion de la complémentarité entre les mesures humanitaires à court terme et les efforts à plus long terme en faveur d'une paix durable, notamment en collaboration avec le Conseil. Ces réunions ont permis d'éclairer l'avis écrit négocié que la Commission a présenté au Conseil de sécurité avant le renouvellement du mandat de la MINUSCA. L'avis a été approuvé lors d'une réunion de la Commission au niveau des ambassadeurs tenue le 30 octobre et adressé au Conseil le 1<sup>er</sup> novembre. Pour ce qui est de l'avenir, la Commission est convenue de continuer à appuyer l'accord de paix, en maintenant l'accent sur les problèmes électoraux, en favorisant la coordination et les synergies entre les trois piliers de l'ONU et en appuyant les efforts visant à renforcer l'état de droit et à lutter contre l'impunité.

9. La Commission a tenu des réunions au niveau des ambassadeurs sur la Gambie les 15 mai et 28 octobre. À ces deux réunions, le Procureur général et Ministre de la justice de la Gambie a informé les participants des activités et des réformes entreprises dans les domaines du secteur de la sécurité, de la justice transitionnelle, de la révision constitutionnelle, des droits de l'homme et de l'égalité des genres, ainsi que des efforts déployés pour lutter contre la corruption. La Commission a pris note du début des activités de la Commission Vérité, Réconciliation et Réparations en janvier, et a reconnu la difficulté de trouver un juste équilibre entre l'encouragement donné, dans un esprit de réconciliation, aux auteurs de crimes pour qu'ils se manifestent et le souci de répondre à la demande de justice immédiate de la population. La Commission a convenu qu'il était difficile de mettre en œuvre de multiples réformes de manière inclusive, sans retard et dans des conditions économiques avantageuses et a encouragé de nouveaux progrès dans la réforme du secteur de la sécurité. Les membres de la Commission ont salué les efforts déployés par la Gambie pour promouvoir les droits de l'homme et l'égalité des genres, notamment l'intention du Gouvernement d'abroger toutes les lois discriminatoires d'ici à la fin de l'année. Ils se sont également félicités de la nomination par le Gouvernement de femmes à des postes de direction et de sa volonté d'étendre cette pratique. La Commission a réaffirmé qu'elle restait déterminée à accompagner la Gambie sur la voie de la paix et du développement durables, notamment grâce à la participation réelle des femmes et des jeunes aux prises de décisions et au soutien des processus de paix.

10. En ce qui concerne la Guinée-Bissau, la Commission a poursuivi ses efforts pour maintenir l'attention internationale sur les priorités en matière de développement et de consolidation de la paix. Lors d'une réunion tenue en mai, la Commission s'est félicitée du bon déroulement des élections législatives en mars et a examiné les préparatifs de l'élection présidentielle, ainsi que la planification de la transition et de la réduction des effectifs du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), conformément à la résolution 2458 (2019) du Conseil de sécurité. En octobre, le Président de la formation Guinée-Bissau s'est rendu en Guinée-Bissau pour obtenir des comptes rendus de première main sur les préparatifs de l'élection présidentielle prévue pour le 24 novembre et étudier plus avant comment la Commission pourrait aider le pays à mettre en œuvre ses priorités en matière de consolidation de la paix, ainsi que les réformes pertinentes dans les Accords de Conakry sur la mise en œuvre de la Feuille de route de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour le règlement de la crise politique en Guinée-Bissau. Il a rencontré le Président de la Guinée-Bissau, le Premier Ministre et d'autres hauts fonctionnaires, des représentants des partis politiques et des membres de la société civile. Le Président de la formation Guinée-Bissau a fait un exposé au Conseil de sécurité le 10 septembre, réaffirmant que la Commission était prête à aider à mobiliser un appui international en faveur du plan de développement stratégique du Gouvernement pour la période 2015-2025. Il a également adressé une lettre au Conseil le 31 octobre pour l'informer de ses délibérations sur l'évolution de la situation politique. Le 13 novembre, la Commission a été informée par le Président de la formation Guinée-Bissau de son voyage en Guinée-Bissau, ainsi que par la CEDEAO et le BINUGBIS. Chacun s'est félicité de la cohérence des messages des organisations internationales et régionales au sujet de l'évolution politique récente et s'est engagé à mobiliser un appui en faveur d'une stabilisation à plus long terme dans la période postélectorale.

11. L'engagement de la Commission au Libéria pendant la période considérée visait principalement à faire en sorte que l'appui international au pays soit soutenu et coordonné et à maintenir l'accent sur les priorités nationales en matière de consolidation de la paix. En janvier, le Gouvernement libérien a présenté à la Commission son nouveau plan quinquennal de développement national, baptisé le « Pro-poor Agenda for Prosperity and Development 2018-23 » (programme en faveur des pauvres pour la prospérité et le développement), qui lie les priorités de la consolidation de la paix à la réalisation des objectifs de développement durable. Un représentant de la Banque mondiale à Monrovia, ainsi que des représentants de l'Union africaine et de la CEDEAO, se sont joints à la réunion. En juin, compte tenu des tensions et des protestations à grande échelle, exacerbées par une situation économique de plus en plus difficile, la Commission s'est réunie pour encourager un dialogue inclusif, transparent et ininterrompu entre toutes les parties prenantes, et pour soutenir l'accent mis sur les questions économiques urgentes et les objectifs de développement de la nation, en se faisant l'écho du souhait de voir se former une troïka Nations Unies-Union africaine-CEDEAO exprimé sur le terrain, notamment par le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel. En octobre, la Commission s'est réunie au niveau des experts pour faire le point de la situation politique dans le pays, de l'élaboration du nouveau plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, conçu pour accélérer l'exécution du programme en faveur des pauvres pour la prospérité et le développement et qui sera lancé en 2020, et des travaux menés au Libéria par le Fonds pour la consolidation de la paix. Conformément au principe de l'appropriation nationale, la Commission continue d'aider le Libéria à s'attaquer aux priorités de la consolidation de la paix, notamment la réconciliation et les questions de cohésion sociale et d'intégration, et de continuer à évaluer les expériences régionales, dont la

pertinence a été de nouveau confirmée par la visite de la Commission dans l'Union du fleuve Mano en novembre.

12. La Commission a tenu en octobre sa deuxième réunion consacrée à la Papouasie-Nouvelle-Guinée. La réunion a été l'occasion pour le Ministre des affaires de Bougainville du Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Ministre chargé de la mise en œuvre de l'Accord de paix du Gouvernement autonome de Bougainville d'informer la Commission des efforts de consolidation de la paix déployés conjointement par les deux gouvernements, en mettant l'accent sur le référendum sur le statut politique de Bougainville, prévu du 23 novembre au 7 décembre, qui est un élément central de la mise en œuvre de l'Accord de paix de Bougainville de 2001. La réunion a contribué à appeler l'attention de la communauté internationale sur les priorités des deux gouvernements en matière de consolidation de la paix compte tenu du référendum et de la période critique post-référendum, ainsi que sur la mise en œuvre de la feuille de route pour la paix et le développement récemment approuvée pour la province d'Hela, touchée par le tremblement de terre de 2008, afin de stabiliser la vie communautaire. Les États Membres se sont félicités de l'appropriation nationale dont la Papouasie-Nouvelle-Guinée a fait preuve et ont demandé que la participation de la communauté internationale se poursuive à l'approche du référendum. Ils ont également souligné que la Papouasie-Nouvelle-Guinée constituait une étude de cas d'une approche transversale cohérente sur le terrain qui pourrait servir de modèle pour la consolidation et le maintien de la paix dans la région et ailleurs dans le monde.

13. En ce qui concerne la Sierra Leone, la Commission a organisé une réunion au niveau des ambassadeurs le 22 janvier pour prendre connaissance des priorités du Gouvernement en matière de consolidation de la paix et de développement à l'appui du nouveau plan de développement national (2019-2023). La Vice-Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale et le Ministre de la planification et du développement économique de la Sierra Leone ont participé à la réunion par vidéoconférence, aux côtés du coordonnateur résident et des responsables de pays de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Les partenaires internationaux ont présenté leurs mécanismes respectifs à l'appui des priorités nationales, à savoir le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2020-2024), le nouveau cadre de partenariat-pays de la Banque (exercices 2019-2025) et la reprise de la facilité élargie de crédit du FMI. En marge du forum politique de haut niveau sur le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social en juin 2019, le Gouvernement sierra-léonais a organisé une réunion intitulée « Sortir de la fragilité : L'éducation et la justice pour tous », axée sur les progrès accomplis par la Sierra Leone dans la réalisation des objectifs du développement durable, et au cours de laquelle des exemples de succès en matière d'éducation et de justice ont été présentés. Le Président de la formation Sierra Leone a ouvert la manifestation aux côtés du Ministre de la planification et du développement économique. Le Président a souligné que la Sierra Leone donnait, par le succès de sa transition, l'exemple d'une bonne pratique en la matière et a insisté sur le fait que la Commission serait prête à la soutenir, en tant que de besoin, dans son cheminement vers la paix et le développement durables. Lors de la récente visite de la Commission dans les pays de l'Union du fleuve Mano, le Gouvernement sierra-léonais s'est déclaré prêt à se retirer de l'ordre du jour officiel de la Commission.

14. La Commission a tenu sa deuxième réunion au niveau des ambassadeurs sur le Sri Lanka en avril. La délégation gouvernementale, conduite par le Ministre des finances, a fait le point des progrès accomplis par le pays sur la voie de la consolidation de la paix et de la réconciliation et a demandé à la communauté internationale de rester engagée. Le Président du Bureau des personnes portées

disparues et la Présidente du Bureau des réparations ont exposé les mesures prises pour rendre ces deux institutions opérationnelles. La Commission s'est félicitée que le Sri Lanka se soit porté coauteur de la résolution 40/1 du Conseil des droits de l'homme de mars 2019. La Commission a félicité le Gouvernement sri lankais pour avoir réglé pacifiquement la crise constitutionnelle qui durait depuis 52 jours et pour avoir recherché des partenariats novateurs avec le secteur privé en vue de mettre en œuvre les mesures prioritaires de consolidation de la paix. Dans une déclaration publiée le 23 avril, la Commission a condamné dans les termes les plus énergiques la série d'attentats terroristes odieux et lâches commis le dimanche de Pâques contre des civils sri-lankais innocents, qui ont fait plus de 321 morts et plus de 500 blessés, et a réaffirmé sa détermination à appuyer la consolidation de la paix et à soutenir les efforts de paix à Sri Lanka.

### Situations régionales

15. Le 3 mai, le Vice-Président de la Commission a participé à la septième réunion de la plateforme de coordination ministérielle pour le Sahel, tenue à N'Djamena, avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et le Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Ont participé à cette réunion, présidée par le Ministre des affaires étrangères du Tchad, des pays de l'ensemble de la région du Sahara et du Sahel, ainsi que des représentants de l'Union africaine, de l'Union européenne et de plusieurs partenaires bilatéraux. Les participants ont examiné la situation sécuritaire et politique fragile au Sahel et ont souligné qu'il fallait veiller à ce que les efforts nationaux, régionaux et internationaux soient bien coordonnés pour relever les défis politiques, sécuritaires et humanitaires ainsi que les obstacles au développement auxquels la région du Sahel est confrontée.

16. La Commission et le Conseil économique et social ont tenu, le 3 décembre, une réunion conjointe consacrée à l'impact de la transhumance transfrontalière sur la paix et le développement durables en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Au cours de la réunion, les participants ont examiné les obstacles multiformes auxquels se heurtent le pastoralisme et la transhumance, tout en soulignant la recrudescence des conflits meurtriers entre agriculteurs et éleveurs dans la région, en raison notamment des effets néfastes des changements climatiques, de la prolifération des armes légères et de l'effondrement des mécanismes locaux établis de longue date pour le règlement des différends. À la réunion, la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a rappelé les multiples menaces qui pèsent sur la transhumance pacifique et a exposé les activités du Bureau à l'appui des efforts déployés par la CEDEAO à cet égard. Un représentant de l'Instance permanente sur les questions autochtones a souligné qu'il fallait apporter un appui supplémentaire à la transhumance pour la préserver. L'Overseas Development Institute a fait part des conclusions de ses recherches, qui soulignaient la nécessité d'améliorer la gestion des risques en vue d'assurer une meilleure résilience des groupes pastoraux et nomades. Certains États Membres se sont déclarés préoccupés par l'aggravation des conflits entre agriculteurs et éleveurs et se sont félicités de l'appui international aux initiatives de la CEDEAO. Ils ont souligné qu'il importait de renforcer les capacités des gouvernements à fournir les services sociaux et la sécurité nécessaires à la population. Le besoin de renforcer les pratiques traditionnelles d'atténuation des conflits et le dialogue intercommunautaire avec la pleine participation des femmes et des jeunes a également été souligné. Les États Membres ont noté que l'intégration régionale pouvait contribuer aux efforts déployés au niveau national pour résoudre, en consultation avec les communautés locales et en tenant compte de leurs besoins, les problèmes de transhumance transfrontière dans la région et ont demandé que l'ONU mène une action mieux intégrée, plus cohérente, mieux coordonnée et plus

multisectorielle compte tenu des problèmes multiformes et multidimensionnels auxquels la région est confrontée. Les coprésidents de la réunion conjointe considèrent que l'examen de 2020 du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU est l'occasion de définir les moyens de renforcer encore la relation entre le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix.

17. La Commission a tenu le 4 décembre sa session annuelle sur les approches régionales de la consolidation de la paix au Sahel, dans le bassin du lac Tchad et dans l'Union du fleuve Mano. La session annuelle portait sur les moyens d'assurer un accompagnement régulier de la Commission de consolidation de la paix et de promouvoir une approche plus cohérente, mieux coordonnée et plus orientée vers l'action pour relever les multiples défis régionaux et transfrontaliers. La Commission a entendu des exposés du Président du Conseil économique et social, du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, du Secrétaire exécutif de la Commission du bassin du lac Tchad, de la Représentante permanente adjointe du Burkina Faso (représentant le G5 Sahel), de représentants de l'Union africaine, du Recteur de l'Université de Diffa au Niger et d'une représentante de la société civile des jeunes de Sierra Leone. Les États Membres se sont déclarés préoccupés par la détérioration des conditions de sécurité dans certaines parties de l'Afrique de l'Ouest, du Sahel et du bassin du lac Tchad, et ont pris note des efforts que déployaient les pays de la région pour y remédier, notamment par des initiatives régionales en exécution du plan d'investissement prioritaire du G5 pour le Sahel, ainsi que de l'engagement pris récemment par les chefs d'État de l'Union économique et monétaire ouest-africaine de consacrer 100 millions de dollars à la lutte contre le terrorisme, en particulier au Mali et au Burkina Faso. Les États Membres se sont félicités de l'adoption de la stratégie de stabilisation régionale dans les zones de la région du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram et ont souscrit à l'appel lancé par le Secrétaire exécutif de la Commission du bassin du lac Tchad pour que l'ensemble du système des Nations Unies soutienne cette stratégie. Certains États Membres, faisant écho aux débats de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil économique et social qui avaient eu lieu la veille, ont souligné qu'il fallait faire participer davantage les femmes et les jeunes aux efforts d'atténuation des effets néfastes des changements climatiques. Ils ont également salué la création annoncée d'un groupe de l'Union du fleuve Mano à New York qui entamerait un dialogue avec l'ONU sur des questions d'intérêt commun, ce qui donnait à la Commission de consolidation de la paix une occasion de s'engager en faveur de la sous-région.

18. Afin de soutenir les efforts déployés par l'Union du fleuve Mano pour consolider les dividendes de la paix et intensifier la coopération transfrontières dans les domaines de la sécurité, du renforcement de la confiance et du développement, le Président, le Vice-président et les Présidents des formations Sierra Leone et Libéria de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et le Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, ont effectué une visite conjointe en Sierra Leone, au Libéria et en Côte d'Ivoire du 3 au 9 novembre.

19. En Sierra Leone, la délégation a rencontré le Président de la République, le Vice-Président et plusieurs membres du Gouvernement, notamment les ministres des Affaires étrangères, de la Planification et du Développement économique, des Affaires intérieures et de la Jeunesse. La délégation a également rencontré des représentants de la société civile, des organisations de femmes et de jeunes, l'équipe de pays des Nations Unies, des membres du corps diplomatique et des partenaires du développement présents dans le pays. Elle a en outre rencontré le Secrétaire général de l'Union du fleuve Mano. La délégation a félicité la Sierra Leone pour les progrès réalisés sur la voie de la paix et de la stabilité depuis que le pays avait été inscrit pour

la première fois à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix en 2006. Elle a examiné le soutien apporté par les Nations Unies au projet du Gouvernement pour la transformation et le développement du pays, tel qu'il est défini dans le plan de développement national à moyen terme 2019-2023 intitulé « L'éducation au service du développement », lancé en février 2019. Elle a souligné que la participation des femmes et des jeunes était importante pour soutenir les efforts de paix et a félicité le Président Bio pour l'engagement de son gouvernement à promouvoir la prise en compte des questions de genre dans la consolidation de la paix. Les réunions avec le Gouvernement, qui ont permis de constater les progrès du pays vers la paix et la stabilité durables, ont été l'occasion de débattre et de s'accorder sur la nécessité pour la Sierra Leone de se retirer de l'ordre du jour officiel de la Commission et de continuer à interagir avec celle-ci en tant que de besoin.

20. Au Libéria, la délégation a rencontré le Président, la Vice-Présidente, les Ministres ainsi que les membres du Parlement et de la magistrature. Elle a également rencontré des représentants de la société civile, des organisations de femmes et de jeunes, l'équipe de pays des Nations Unies, des représentants des médias, la CEDEAO, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement ainsi que des membres du corps diplomatique. Elle a encouragé le Président et le Gouvernement à poursuivre les efforts de réforme économique en vue de remédier à la situation budgétaire. La délégation s'est félicitée de l'élaboration du plan national de développement, le programme en faveur des pauvres pour la prospérité et le développement, et de sa conformité avec les objectifs de développement durable. En approuvant la voie empruntée par le Libéria pour parvenir à la paix et au développement durables, la délégation a souligné qu'il importait de mettre en place des institutions ouvertes à tous et transparentes, et a insisté sur le rôle important de la société civile et des organisations de femmes et de jeunes et sur le fait que toutes les parties prenantes devaient s'employer à défendre les principes démocratiques, le dialogue national, l'unité et le respect de l'état de droit.

21. En Côte d'Ivoire, la délégation a rencontré le Ministre des affaires étrangères et le Ministre du plan et du développement. Elle a également rencontré l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi que des représentants de la société civile et des organisations de femmes et de jeunes. Elle a pris note du rôle important joué par la Côte d'Ivoire, en tant que membre du Conseil de sécurité et de la Commission de consolidation de la paix, en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix. La visite a également permis d'examiner le soutien de l'ONU à la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire, notamment dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité, de la réinsertion et du dialogue à l'appui des relations entre civils et militaires au niveau communautaire, de la participation des femmes et des jeunes aux processus politiques, de la cohésion sociale et de l'alerte précoce. Les discussions ont également mis en évidence la nécessité pour le Gouvernement de renforcer les mécanismes communautaires de prévention des conflits, tout particulièrement en vue des élections de 2020. La délégation a également rencontré, à Abidjan, le Président de la Banque africaine de développement pour discuter des moyens de mobiliser un soutien coordonné en faveur des pays des régions de l'Union du fleuve Mano et du Sahel.

22. Le 11 novembre, les membres de la Commission de consolidation de la paix ont participé à un dialogue interactif avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. La réunion a débuté par les déclarations liminaires du Représentant permanent de la République algérienne démocratique et populaire et Président du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine pour le mois de novembre 2019, du Président et du Vice-Président de la Commission et du Président de la formation République centrafricaine. Les participants ont entendu des exposés du Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine et du Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix sur la coopération entre l'Organisation

des Nations Unies et l'Union africaine en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Les membres de la Commission et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont échangé leurs vues sur les moyens de renforcer encore la coopération et la collaboration à l'appui des efforts de consolidation de la paix en Afrique, eu égard en particulier aux problèmes transfrontaliers de consolidation de la paix dans les régions de l'Union du fleuve Mano, des Grands Lacs, du bassin du lac Tchad et du Sahel, notamment grâce à l'opérationnalisation en cours du Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit. La réunion a été l'occasion de souligner qu'il fallait continuer de renforcer l'appropriation nationale et d'accroître la participation effective des femmes et des jeunes à la consolidation de la paix. Après la réunion, la délégation a participé à un atelier régional dont l'objet était de définir une perspective régionale à l'appui de l'examen de 2020 du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU.

### Questions thématiques

23. La Commission a convoqué le 20 mars une réunion au niveau des ambassadeurs en marge de la soixante-troisième session de la Commission de la condition de la femme. La réunion était axée sur les approches de la conception et de la mise en œuvre, dans les situations de conflit, de systèmes de protection sociale tenant compte des questions de genre. Le 21 octobre, la Commission de consolidation de la paix a tenu une réunion au niveau des ambassadeurs, afin de discuter des liens entre la consolidation de la paix et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, en préparation du débat public annuel du Conseil de sécurité sur la résolution [1325 \(2000\)](#). La réunion, organisée à l'initiative de l'Irlande, a été l'occasion pour la Commission de continuer d'offrir aux femmes qui œuvrent pour la paix dans différents contextes une plateforme leur permettant de mettre en commun leurs expériences. La Commission a convenu de faire rapport chaque année sur la mise en œuvre de sa stratégie relative aux questions de genre et de continuer, dans toutes ses discussions thématiques et tous ses examens de situation de pays, ainsi que lors de ses visites sur le terrain, de s'attacher en priorité à inclure des considérations liées aux femmes et à la paix et à la sécurité. Les États Membres se sont engagés à organiser un débat annuel sur les meilleures pratiques concernant « les femmes et la consolidation de la paix » afin d'alimenter les débats publics annuels du Conseil de sécurité. Dans sa résolution [2493 \(2019\)](#) d'octobre 2019, le Conseil a demandé que soit intégralement appliquée la stratégie de la Commission en matière de genre afin de continuer de promouvoir la participation des femmes aux activités de consolidation de la paix et à la prévention des conflits et d'appuyer la participation des organisations de consolidation de la paix dirigées par des femmes aux activités de planification et de stabilisation, ainsi qu'aux activités de reconstruction et de relèvement après les conflits.

24. Le 11 septembre, la Commission a convoqué une réunion au niveau des ambassadeurs sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Cette réunion était organisée dans le cadre des suites à donner au document final de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, qui s'est tenue à Buenos Aires du 20 au 22 mars 2019, dans lequel la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire sont encouragées à l'appui du Programme 2030 et de la réalisation des objectifs de développement durable. Les États Membres ont partagé les leçons de l'expérience acquise, en tant que bénéficiaires ou fournisseurs d'aide, dans la consolidation et la pérennisation de la paix. Ils ont salué l'initiative de la Commission comme une occasion unique de faire la jonction entre le développement durable et la consolidation de la paix tout en tirant parti des acquis de la coopération Sud-Sud pour le développement. Les États Membres ont souligné que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire aux fins de la consolidation et de la

pérennisation de la paix devaient être induites par la demande, respecter les principes de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire et faire fond sur la réforme en cours du pilier paix et sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Les États Membres ont engagé la Commission à inclure la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire aux fins de la consolidation et de la pérennisation de la paix dans son futur programme de travail.

25. Le 11 novembre, la Commission a tenu une réunion au niveau des experts afin d'envisager les possibilités d'examiner la question du renforcement des institutions en vue des cycles électoraux en situation de consolidation de la paix. La Division de l'assistance électorale a présenté à la Commission les activités des organismes des Nations Unies relatives aux élections ainsi que les points saillants du rapport du Secrétaire général sur l'assistance électorale (A/74/285). La réunion a permis de mettre en commun des données d'expérience sur la création d'environnements propices à des élections pacifiques et inclusives dans les pays touchés par des conflits. Le Libéria a fait part de son action en faveur de l'inclusion, qui met particulièrement l'accent sur les femmes et le renforcement des institutions à l'approche des élections de 2017. Les États Membres ont rappelé la longue expérience de la Commission en matière de soutien aux pays pendant les cycles électoraux et ont suggéré que le thème du renforcement des institutions avant, pendant et après les cycles électoraux pourrait fournir aux pays des occasions de mettre en commun les enseignements et les bonnes pratiques, dans le respect des principes de souveraineté et d'appropriation nationale des processus électoraux.

26. Le 18 novembre, à une réunion de la Commission au niveau des experts sur la jeunesse, la paix et la sécurité, les participants ont discuté des possibilités et des difficultés que présentait la mise en œuvre des résolutions 2250 (2015) et 2419 (2018) du Conseil de sécurité. Un représentant du Conseil national de la jeunesse de Gambie a présenté les efforts déployés par cet organisme, avec le soutien des Nations Unies, pour faire participer les jeunes aux multiples réformes et initiatives de réconciliation du pays. Un représentant de la jeunesse du Kirghizistan a présenté les efforts déployés dans ce pays pour donner aux jeunes les moyens de devenir des agents de stabilité. Se fondant sur son expérience propre, le Salvador a souligné qu'il fallait impliquer les jeunes dès le début de la mise en œuvre du processus de paix et leur garantir des perspectives économiques à long terme et l'accès aux services sociaux, afin d'éviter le retour de la violence. Les États Membres se sont félicités du débat et ont demandé qu'il se poursuive au niveau des ambassadeurs. Ils ont suggéré que la Commission fournisse des contributions au premier rapport d'étape du Secrétaire général sur la jeunesse, la paix et la sécurité, en avril 2020, et au débat public du Conseil de sécurité sur le sujet en 2020.

## **B. Vers une Commission de consolidation de la paix plus souple et plus efficace**

### **Le rôle de la Commission de consolidation de la paix en tant que lien entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social**

27. Dans les résolutions sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix, la Commission est appelée à faire le lien entre les principaux organes et les organismes compétents des Nations Unies. À cet égard, la Commission a continué de rechercher les moyens de renforcer son rôle consultatif auprès de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, et son rôle de lien entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social.

28. La Commission de consolidation de la paix et l'Assemblée générale ont tenu un dialogue interactif informel le 26 mars. Cette réunion, qui a rassemblé des États Membres, des organisations régionales, des institutions financières internationales et des représentants de la société civile, a principalement porté sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des résolutions de 2016 relatives à l'examen du dispositif de consolidation de la paix et a permis d'aborder les questions de cohérence, de direction et de capacités, de financement et de partenariats. Les participants ont salué cette initiative comme une étape positive vers le renforcement de la collaboration entre l'Assemblée et la Commission, en particulier dans le cadre de la préparation de l'examen de 2020 du dispositif de consolidation de la paix.

29. S'agissant du Conseil de sécurité, la Commission a rempli ses fonctions consultatives auprès du Conseil au moyen : a) d'un dialogue interactif informel annuel organisé conjointement par la présidence du Conseil et la présidence de la Commission ; b) d'une évaluation périodique menée par des experts ; et c) d'exposés formels présentés au Conseil sur un pays ou un thème donné. Un dialogue interactif informel a eu lieu le 20 mars, en préparation de la visite du Conseil au Sahel. Cette réunion a été l'occasion pour le Conseil d'être tenu à jour des activités de la Commission et de l'engagement du Fonds pour la consolidation de la paix au Sahel, en particulier au Burkina Faso et au Mali. Le Président a présenté au Conseil un exposé sur l'engagement de la Commission au Sahel. Il a souligné le rôle important que la Commission avait joué en réunissant un vaste ensemble de partenaires, y compris les gouvernements nationaux et les parties prenantes, pour examiner les moyens de relever les défis multidimensionnels de la région et dégager un consensus à cet égard. Le Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix a donné un aperçu des investissements du Fonds pour la consolidation de la paix au Burkina Faso et au Mali, et a plus généralement exposé les priorités et les plans du Fonds au Sahel. Il a souligné que le Fonds pour la consolidation de la paix soutenait activement la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et le Plan d'appui en fournissant un financement d'amorçage à effet catalyseur pour démarrer la mise à exécution du Plan d'appui. Les membres du Conseil se sont félicités de cette réunion, qui a été tenue à point nommé et leur a utilement permis d'être informés par la Commission de consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix sur l'ensemble des problèmes de consolidation de la paix et de développement au Sahel. Un certain nombre de participants ont souligné qu'il était important de faire face de manière cohérente aux problèmes rencontrés dans les domaines de la sécurité, du développement et de l'aide humanitaire. Il a également été souligné que l'Organisation des Nations Unies devait s'employer à soutenir les priorités définies au niveau national en vue de renforcer les institutions de l'État, d'autonomiser les jeunes et les femmes et d'améliorer la cohésion sociale.

30. Le 27 novembre, le Président a fait un exposé au Conseil à l'occasion d'un dialogue interactif informel sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel. Il a informé le Conseil des conclusions de sa récente visite à l'Union du fleuve Mano et a fait part des recommandations découlant de l'engagement de la Commission en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

31. Une réunion informelle au niveau des experts a eu lieu le 22 mai pour examiner l'état et les perspectives d'avancement de la mise en œuvre des déclarations présidentielles sur la consolidation de la paix adoptées par le Conseil de sécurité en 2017 et 2018 ([S/PRST/2017/27](#) et [S/PRST/2018/20](#)). Des participants, dont les membres de la Commission qui sont également membres du Conseil, ont noté que la Commission était une plateforme essentielle pour présenter au Conseil de vastes perspectives sur la consolidation de la paix, sur la base des besoins et des priorités des différents pays. Ils ont noté que les avis de la Commission, particulièrement pertinents lorsque le Conseil examine la création, le renouvellement et la modification

des mandats des missions, devraient s'appuyer notamment, mais pas uniquement, sur le contenu des rapports du Secrétaire général, pour présenter des perspectives multidimensionnelles et un vaste ensemble d'aspects de la consolidation de la paix. Ils ont également fait observer que ces avis devaient être bien structurés, concrets et pertinents, et correspondre aux priorités du Conseil.

32. En ce qui concerne les exposés de la situation des différents pays, les présidents des formations pays ont tenu, comme mentionné ci-dessus, le Conseil à jour sur le fond, oralement et par écrit, des principales priorités nationales en matière de consolidation de la paix.

33. Le 18 juillet, le Ministre des affaires étrangères de Colombie a fait, en sa qualité de Président de la Commission, un exposé au Conseil de sécurité lors du débat public sur le thème « Consolidation et pérennisation de la paix : partenariats pour la prise en main des processus de transition par les pays ». Il a noté que, comme le montrait l'expérience de la Colombie, l'existence de partenariats efficaces entre l'Organisation des Nations Unies, les gouvernements nationaux et d'autres acteurs clés, notamment les organismes internationaux, régionaux et sous-régionaux, les institutions financières internationales, la société civile et, le cas échéant, le secteur privé, était essentielle, en particulier dans les périodes de transition. Dans de tels cas, des partenariats solides et coordonnés entre les principaux acteurs concernés étaient essentiels, afin de jeter des passerelles politiques et de remédier aux insuffisances des capacités institutionnelles et financières, et pour éviter que les progrès de la paix ne soient remis en cause après le retrait des opérations visées. La clôture des opérations en Côte d'Ivoire en 2017 et au Libéria en 2018, ainsi que les transitions en cours dans d'autres pays, illustrent combien il importe de mener une action cohérente pour soutenir les processus de paix à différents stades. Le Président a souligné que la Commission avait progressivement utilisé son pouvoir de rassemblement pour promouvoir ces partenariats efficaces afin d'obtenir un appui international soutenu, par exemple au Libéria, où la Commission avait fourni des avis au Conseil sur l'élaboration d'un plan national de consolidation de la paix.

34. En ce qui concerne le Conseil économique et social, comme indiqué ci-dessus, une réunion conjointe tenue le 3 décembre avec la Commission a permis d'examiner les multiples obstacles auxquels se heurtent le pastoralisme et la transhumance en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel et qui continuent d'accroître l'insécurité régionale, ainsi que l'insuffisance des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable. Cette réunion conjointe, qui précédait la session annuelle de la Commission sur le Sahel, le bassin du lac Tchad et l'Union du fleuve Mano, a fait fond sur les engagements antérieurs pris conjointement par la Commission de consolidation de la paix et le Conseil économique et social, ainsi que par le Conseil de sécurité, dans la région du Sahel. Conformément à la bonne pratique que constituait la communication écrite sur le mandat de la MINUSCA, les éléments clés du débat ont été reflétés dans l'avis de la Commission au Conseil de sécurité préalablement au renouvellement du mandat du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest.

35. Le 24 juillet, le Président de la Commission a exposé au Conseil économique et social, lors du débat consacré à la gestion, les enseignements que la Commission avait tirés de son expérience avec les pays africains dont elle s'occupait. Il a souligné que l'Afrique était pour la Commission une préoccupation prioritaire et a fait part de certains enseignements tirés des engagements de la Commission au Libéria, en Sierra Leone, au Burundi, en Gambie, en République centrafricaine, en Guinée-Bissau et dans la région du Sahel. Dans son exposé, le Président a réaffirmé que le Conseil économique et social et la Commission restaient déterminés à examiner les obstacles économiques et sociaux à la consolidation de la paix, à contribuer à la consolidation

et à la pérennisation de la paix dans les pays dont la Commission se préoccupe et à améliorer la cohérence du système des Nations Unies.

### **Promotion des partenariats**

36. Le 1<sup>er</sup> juillet, la Commission de consolidation de la paix et la Banque mondiale ont tenu à Washington leur dialogue annuel, coprésidé par le Président de la Commission et le Premier Vice-Président pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les relations avec l'ONU et les partenariats, afin d'examiner les moyens de renforcer le partenariat entre les deux entités sur les pays concernés. Le dialogue, qui comprenait une réunion avec le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale, était axé sur les synergies entre les deux institutions. Les participants ont demandé que le partenariat contribue à tirer parti, d'une part, du rôle de rassembleur et de l'expérience de la Commission et, d'autre part, des compétences et des ressources de la Banque en vue de mener plus efficacement à bien les activités de consolidation de la paix sur le terrain.

37. Dans le cadre des suites données au dialogue, la Commission a tenu le 9 octobre une réunion au niveau des ambassadeurs au cours de laquelle le Directeur principal du groupe Fragilité, conflits et violence de la Banque mondiale a présenté un projet de stratégie du Groupe de la Banque mondiale pour la fragilité, les conflits et la violence, qui tient compte du rôle central des partenariats, notamment avec l'ONU, dans les situations de conflit à l'examen. Plusieurs États Membres se sont félicités de la poursuite de l'engagement en faveur de la stratégie. Cette réunion d'information a notamment permis d'envisager que les futures réunions de la Commission puissent servir de plateforme pour recueillir les bonnes pratiques concernant la mise en œuvre de la stratégie par la Banque mondiale dans les pays dont s'occupe la Commission.

38. Comme mentionné ci-dessus, lors de la visite de la Commission à l'Union du fleuve Mano, la délégation a également rencontré le Président de la Banque africaine de développement pour discuter des moyens de mobiliser un soutien coordonné en faveur des pays de l'Union du fleuve Mano et du Sahel et a examiné les possibilités de resserrer la collaboration entre la Banque et la Commission.

### **Renforcement des synergies entre la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix**

39. En application des résolutions sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix, la Commission a continué de renforcer les synergies avec le Fonds pour la consolidation de la paix et d'améliorer la transmission de l'information entre le Fonds et la Commission, notamment : a) d'inviter le Bureau d'appui à la consolidation de la paix à rendre compte des travaux du Fonds lors des réunions qu'elle consacre à une région ou à un pays ; b) d'inviter le Président et les membres du Groupe consultatif du Fonds à l'informer des conclusions des réunions du Groupe ; c) d'inviter les pays recevant un financement du Fonds, en particulier ceux dont le Secrétaire général a déclaré qu'ils remplissaient les conditions requises, à informer la Commission de leurs priorités, progrès et difficultés en matière de consolidation de la paix. L'expérience des travaux menés pour la région du Sahel au cours de la période considérée était particulièrement positive, dans la mesure où l'augmentation des sommes investies par le Fonds avait permis à la Commission de développer et renforcer son engagement, notamment pendant sa session annuelle.

40. Le 25 novembre, la Commission de consolidation de la paix a entendu un exposé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix sur le plan d'investissement du Fonds pour la consolidation de la paix 2020-2024. Le Bureau a relevé que les contributions au Fonds avaient doublé au cours de la dernière période du plan stratégique (2017-2019), en réponse à l'appel du Secrétaire général en faveur d'une augmentation

sensible du financement de la consolidation de la paix en général et du Fonds pour la consolidation de la paix en particulier. Pour répondre à la demande croissante, l'objectif du nouveau plan d'investissement du Fonds est d'investir 1,5 milliard de dollars sur cinq ans. La Commission pourrait jouer un rôle important pour faire connaître cet objectif de financement et pour accompagner les pays bénéficiaires. De nombreux États Membres ont déclaré qu'ils approuvaient l'orientation du nouveau plan d'investissement du Fonds pour la consolidation de la paix.

#### **Préparatifs préliminaires en vue de l'examen de 2020 du dispositif de consolidation de la paix**

41. En application des résolutions de 2016 sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix, et sur la base de la pratique établie en 2014, la Commission a convoqué plusieurs réunions d'experts afin d'examiner le mandat proposé pour cet examen en 2020. Le 31 octobre, conformément au mandat arrêté par la Commission et transmis à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, les deux Présidents ont lancé le processus d'examen. Celui-ci se compose d'une phase informelle, comprenant des consultations menées par la Commission de consolidation de la paix et ouvertes à tous les États Membres, des contributions de personnalités éminentes indépendantes nommées par le Secrétaire général et des consultations régionales et thématiques sur la consolidation et la pérennisation de la paix, ainsi que d'un processus intergouvernemental formel. Un premier débat informel sur les questions à considérer aux fins de l'examen a eu lieu les 15 et 16 octobre, à l'occasion d'un séminaire-retraite de la Commission. Le 22 novembre, la Commission a réuni tous les États Membres des Nations Unies pour lancer officiellement le processus d'examen. Les États Membres ont entendu des exposés du Secrétaire général, du Président du Conseil de sécurité et du Vice-Président de l'Assemblée générale et ont eu un échange de vues sur la portée et les objectifs de l'examen de 2020.

#### **Règlement intérieur et méthodes de travail de la Commission de consolidation de la paix**

42. La Commission a poursuivi l'examen de son règlement intérieur provisoire et de ses méthodes de travail entamé à sa dixième session en vue de rendre son action plus souple et plus efficace. À cet égard, s'appuyant sur les recommandations figurant à l'annexe de son rapport sur les travaux de sa douzième session ([A/73/724-S/2019/88](#)), elle a tenu plusieurs consultations d'experts qui ont permis d'établir un document, qu'elle a adopté à titre informel le 3 décembre (voir l'annexe) pour orienter ses travaux.

### **III. Conclusions et programme de travail pour l'avenir**

43. Lors de la période qui fera l'objet de son prochain rapport, la Commission aura de nouveau l'occasion d'appliquer les résolutions sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix. Elle poursuivra ses travaux dans plusieurs domaines importants en vue de renforcer sa collaboration avec les pays et ses activités d'orientation.

#### **A. Application des résolutions sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix**

44. La Commission continuera, en collaboration avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, d'appliquer les résolutions sur l'examen du dispositif de

consolidation de la paix et prendra les mesures ci-après au titre de ses diverses priorités stratégiques.

**Mesures :**

- a) Le Comité d'organisation tiendra des réunions régulières consacrées à l'application des résolutions sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix ;
- b) Les formations pays appliqueront les dispositions pertinentes des résolutions sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix ;
- c) Conformément au cadre défini pour l'examen du dispositif de consolidation de la paix de 2020 et comme convenu par ses membres, la Commission tiendra au printemps 2020 des réunions ouvertes à tous les États Membres, auxquelles seront conviés les entités concernées du système des Nations Unies, des représentants de la société civile et des experts indépendants. Ces réunions orienteront la phase formelle de l'examen et le prochain rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix.

**B. Le rôle de la Commission de consolidation de la paix en tant que lien entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social**

45. La Commission recherchera des moyens concrets de renforcer encore son rôle de lien entre les organes principaux et les entités concernées des Nations Unies.

**Mesures :**

- a) Le Président de la Commission consultera le Président de l'Assemblée générale, le Président du Conseil de sécurité et le Président du Conseil économique et social sur les moyens de renforcer les synergies entre leurs organes respectifs et la Commission. À cette fin, le Comité d'organisation désignera trois de ses membres comme coordonnateurs informels des échanges entre la Commission et ces organes ;
- b) Le Président consultera le Président de l'Assemblée générale et le Président du Conseil de sécurité sur les moyens d'appliquer les résolutions sur le dispositif de consolidation de la paix ;
- c) Le Comité d'organisation s'inspirera des principales conclusions de l'évaluation de sa fonction consultative auprès du Conseil de sécurité et recherchera des moyens pratiques de les appliquer, notamment pour ce qui est d'aligner ses travaux sur le calendrier du Conseil ;
- d) Le Président se coordonnera avec la présidence du Conseil de sécurité pour préparer des dialogues interactifs informels ;
- e) Le Président consultera le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique et recherchera avec lui des moyens d'encourager un échange de vues informel sur la consolidation et la pérennisation de la paix portant essentiellement sur l'Afrique ;
- f) Le Président se coordonnera avec la présidence du Conseil économique et social afin de préparer un événement conjoint ;
- g) Afin de renforcer encore le rôle consultatif de la Commission auprès du Conseil de sécurité, le Président de la Commission et les présidents des formations pays concernées continueront de veiller à ce que les activités de la Commission, notamment les réunions et les visites sur le terrain, soient coordonnées avec le

programme de travail du Conseil et à ce que ses avis portent sur les questions sur lesquelles l'attention du Conseil a été appelée.

### **C. Partenariats et collaboration avec les autres parties prenantes**

46. Le suivi de la sixième session annuelle de la Commission se fera en 2020. La Commission s'appuiera sur les résultats de cet exercice pour préparer sa septième session annuelle. À cet effet, elle renforcera sa collaboration avec les institutions financières internationales, les organisations régionales et, s'il y a lieu, le secteur privé.

#### **Mesures :**

a) Le Comité d'organisation tiendra des débats informels avec les organismes des Nations Unies concernés, les institutions financières internationales, les organisations régionales et les banques de développement afin d'examiner les domaines d'action politique nécessitant des travaux plus poussés durant la septième session annuelle. Les États Membres de l'Organisation non membres de la Commission seront également invités à y participer ;

b) Le Comité d'organisation se concertera avec la Banque mondiale sur les moyens de renforcer la collaboration entre cette dernière et la Commission, par exemple en appliquant les recommandations figurant dans la déclaration commune qu'elles ont publiée le 30 juin 2017.

### **D. Vers une Commission de consolidation de la paix plus souple**

47. La Commission continuera d'envisager de diversifier ses méthodes de travail pour gagner en efficacité et en souplesse dans son action.

#### **Mesures :**

a) Le Comité d'organisation continuera d'offrir une tribune aux pays qui en font la demande ;

b) Le Comité continuera d'examiner les aspects régionaux et sous-régionaux de la consolidation de la paix, avec l'accord de tous les pays concernés ;

c) Le Comité mettra en œuvre sa stratégie relative aux questions de genre, conformément aux modalités qui y sont énoncées. Un rapport d'examen de la mise en œuvre de la stratégie sera établi à l'occasion de l'anniversaire de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité. La Commission tiendra également une réunion sur les femmes et la consolidation de la paix, qui permettra d'apporter une contribution concrète à l'examen du dispositif de consolidation de la paix de 2020 ;

d) Tout en continuant de centrer son action sur les questions nationales et régionales, le Comité poursuivra l'examen de questions thématiques liées à la consolidation de la paix, notamment le financement, le genre, la mise en place d'institutions, la souveraineté, la prise en main des programmes par les pays et la jeunesse ;

e) Le Comité continuera d'inviter diverses parties prenantes à la tribune unique qu'est la Commission pour débattre de questions relatives à la consolidation de la paix, notamment des membres de la société civile, des organisations régionales et sous-régionales et des institutions financières internationales ;

f) Le Comité poursuivra son examen du règlement intérieur provisoire et des méthodes de travail de la Commission. Il rendra compte dans son prochain rapport annuel des progrès accomplis dans l'amélioration des méthodes de travail de la Commission.

**E. Financement de la consolidation de la paix : renforcement des synergies entre la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix**

48. La Commission continuera d'examiner les moyens d'établir de meilleures synergies avec le Fonds pour la consolidation de la paix.

**Mesures :**

a) La Commission continuera de demander au Bureau d'appui à la consolidation de la paix des informations sur les activités du Fonds ;

b) La Commission renforcera son dialogue avec le Groupe consultatif du Fonds et l'invitera à lui communiquer des nouvelles sur ses réunions ;

c) Le Comité d'organisation continuera d'offrir aux pays recevant ou cherchant à recevoir un financement du Fonds pour la consolidation de la paix qui le demandent une tribune pour faire part de leurs expériences et de leurs difficultés dans le domaine de la consolidation de la paix, en particulier à ceux dont le Secrétaire général a jugé qu'ils remplissaient les conditions requises et à ceux qui cherchent à obtenir à nouveau ce statut.

## Annexe

### Méthodes de travail de la Commission de consolidation de la paix

On trouvera dans le présent document des recommandations concernant des objectifs et résultats considérés comme bonnes pratiques et pouvant être appliquées de manière informelle. Elles sont assorties d'exemples pertinents et de listes de mesures supplémentaires dont la mise en place pourrait contribuer à accroître l'efficacité et la souplesse de l'action de la Commission. Celle-ci peut prendre ces mesures sans devoir modifier son règlement intérieur provisoire et sans outrepasser le mandat qu'elle tient de ses résolutions fondatrices, à savoir la résolution 60/180 de l'Assemblée générale et la résolution 1645 (2005) du Conseil de sécurité, ainsi que de la résolution 70/262 de l'Assemblée générale et la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité. L'examen des méthodes de travail de la Commission est un processus continu et ce document informel sera revu périodiquement à l'occasion des rapports annuels de la Commission, afin d'évaluer l'apport des recommandations aux travaux de la Commission.

#### Recommandations

1. **Direction** : la Commission devrait améliorer la continuité de la présidence et de la vice-présidence.

#### Mesures :

I. En application des paragraphes 5 de la résolution 70/262 de l'Assemblée générale et de la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité, dans lesquelles ces organes ont engagé la Commission à améliorer la continuité de la présidence et de la vice-présidence, et faisant fond sur la pratique établie selon laquelle le Président sortant assure la vice-présidence, assurant ainsi la continuité et l'appui à la direction, la Commission devrait continuer de réfléchir aux moyens de renforcer encore la continuité de la présidence et de la vice-présidence. Aucun arrangement officieux ne devra préjuger de la modification de la composition de la Commission, qui a lieu tous les deux ans et suit le principe de roulement régional de la présidence, comme le prévoit l'annexe I de son règlement intérieur provisoire. La décision de recommander un candidat pour chaque poste reste une prérogative des groupes régionaux, appelant une décision du Comité d'organisation.

II. Dans le cadre de l'organisation et de la tenue de ses réunions, la Commission devrait s'appuyer davantage sur la vice-présidence, en consultation avec la présidence.

**Bonnes pratiques : le Président sortant a assuré la vice-présidence, ce qui a permis d'assurer la continuité et d'apporter un soutien au nouveau Président. Les Vice-Présidents ont aidé le Président en conduisant plusieurs réunions.**

2. **Modalités d'action de la Commission** : même si la valeur des travaux accomplis par la Commission, dans toutes ses configurations et lors de réunions, est pleinement reconnue, celle-ci devrait continuer d'envisager des modalités d'action plus souples et variées, dans les limites de son mandat, notamment d'accorder un rôle plus actif au Comité d'organisation.

**Mesures :**

I. La Commission devrait recourir davantage au Comité d'organisation pour tenir des débats sur différents thèmes, pays ou régions, avec l'accord de tous les pays concernés, conformément à ses résolutions fondatrices. À l'occasion des débats régionaux, toute référence à la situation d'un pays se fera avec l'accord de celui-ci, et les membres de la Commission en seront informés.

II. Il faudrait promouvoir une Commission « à géométrie variable », où la nature, la portée et la durée des travaux se décident au cas par cas, avec l'accord de tous les pays concernés et de ses États membres, pour renforcer son efficacité et sa souplesse, et, selon qu'il convient, promouvoir sa mission d'aide à la mise en œuvre des priorités des gouvernements partenaires en matière de consolidation de la paix.

III. Il faudrait renforcer le rôle fédérateur de la Commission en invitant d'autres partenaires à participer à ses réunions, avec l'accord du pays faisant l'objet d'un examen et des membres de la Commission. Il pourrait s'agir d'États Membres qui ne sont pas membres du Comité d'organisation, de représentants d'entités compétentes du système des Nations Unies, d'institutions financières internationales, d'organisations régionales et sous-régionales, d'organisations de la société civile, notamment d'organisations de jeunes et de femmes, et, s'il y a lieu, de sociétés privées.

**Bonnes pratiques : les réunions de la Commission de consolidation de la paix sur le Burkina Faso, la Gambie et Sri Lanka ; les débats régionaux sur l'Afrique de l'Ouest, le Sahel et la région des Grands Lacs ; les réunions consacrées aux femmes et la paix et la sécurité, tenues en application de la stratégie de la Commission relative aux questions de genre.**

3. **Rôle des membres de la Commission** : la composition de la Commission est très diverse, puisqu'elle compte sept membres de l'Assemblée générale, sept membres du Conseil de sécurité, sept membres du Conseil économique et social, cinq membres choisis parmi les 10 principaux pays fournisseurs de contingents et cinq membres choisis parmi les 10 principaux contributeurs financiers. Une participation accrue et plus cohérente de tous les membres de la Commission renforcerait donc son efficacité.

**Mesures :**

I. La Commission devrait tirer meilleur parti des vues des organes qui élisent ou désignent ses membres : outre les intérêts spécifiques des pays, les États Membres élus par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social sont engagés à faire part des vues de ces organes lors des débats de la Commission. Par exemple, les membres pourraient donner des avis sur les méthodes de travail de l'organe qu'ils représentent et mettre l'accent sur des questions thématiques dont ceux-ci débattent, afin de contribuer aux travaux de la Commission et de renforcer les synergies entre celle-ci et l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et les organes subsidiaires compétents, tout en respectant le mandat de chaque organe. Les membres choisis parmi les principaux fournisseurs de contingents et les principaux contributeurs financiers sont également encouragés à renforcer les synergies entre ces deux groupes et la Commission.

II. Les membres devraient rendre compte à l'organe qu'ils représentent des activités de la Commission dans les domaines prioritaires intéressant ses propres travaux et devraient promouvoir la consolidation et la pérennisation de la paix. Ils renforceraient ainsi la visibilité de la Commission et permettraient de mieux

faire connaître ses travaux. De même, l'élaboration d'un programme de travail solide (voir la recommandation 4 ci-dessous) et un résumé régulier des résultats obtenus pourraient améliorer la transmission de l'information entre la Commission et l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social.

III. Les membres de la Commission devraient participer activement aux travaux engagés par la présidence et la vice-présidence et leur apporter un appui, tout en évitant le chevauchement des tâches et en renforçant l'idée d'une Commission unique.

IV. La Commission pourrait étudier la possibilité de nommer des coordonnateurs informels pour ses relations avec l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, comme elle l'a fait avec le Conseil de sécurité, en s'appuyant sur l'expérience qu'elle a acquise dans ce cadre. Elle pourrait également envisager de nommer des coordonnateurs informels pour ses relations avec les pays fournisseurs de contingents et les contributeurs financiers.

**Bonnes pratiques : la session annuelle de la Commission de consolidation de la paix est un bon exemple de la manière dont elle a rassemblé différents partenaires du système des Nations Unies et de l'extérieur, notamment des représentants de la société civile. Les débats sur les dimensions régionales de la consolidation de la paix ainsi que les débats consacrés à un pays ou à un thème précis ont vu la participation de représentants des départements compétents de l'ONU et d'organisations de la société civile. La nomination d'un coordonnateur informel des relations entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité a aidé la Commission à prendre la mesure de son rôle consultatif. Les États Membres, en collaboration avec le Président, ont préparé et mené divers débats thématiques.**

4. **Programme de travail** : la Commission devrait établir un programme de travail plus solide et à plus long terme, permettant à davantage d'États Membres de participer à ses réunions.

**Mesures :**

I. La Commission devrait adopter un programme de travail annuel basé sur le projet de programme d'action figurant dans son rapport annuel, dans lequel on retrouverait ses priorités relatives à des pays, régions et thèmes particuliers. Le programme de travail devrait comprendre un calendrier annuel provisoire. À la moitié de chaque mois, le Président ferait circuler le calendrier provisoire pour le mois suivant et recueillerait les avis et suggestions des membres de la Commission. Le cas échéant, des réunions non prévues pourraient y être ajoutées, en prévoyant un délai suffisant pour l'organisation.

II. Le programme de travail devrait être coordonné avec le calendrier des travaux de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, surtout dans le cas d'activités où la Commission peut être amenée à jouer un rôle consultatif, notamment lorsque le Conseil de sécurité lui demande de l'aide pour définir une vision à long terme propice à la pérennisation de la paix lors de la création, de l'examen ou de la réduction du mandat d'une opération de maintien de la paix ou d'une mission politique spéciale (voir [S/PRST/2017/27](#)). Dans cette perspective, la Commission devrait organiser son programme de travail de manière à renforcer son rôle consultatif.

III. Le programme de travail devrait comprendre des échanges plus réguliers entre la Commission et les organisations régionales et sous-régionales.

IV. Le programme de travail devrait inclure des réunions ciblées permettant à différents pays (bénéficiaires du Fonds pour la consolidation de la paix ou ayant fait une demande en ce sens) d'échanger sur leurs plans en matière de consolidation de la paix.

V. La date et le thème de la session annuelle de la Commission devraient être définis longtemps à l'avance pour encourager les États Membres à y dépêcher des représentants basés dans leur capitale respective.

VI. Les visites sur le terrain devraient figurer dans le programme de travail et les notes de cadrage y relatives devraient être distribuées au moins une semaine avant la visite.

**Bonnes pratiques : le projet de programme d'action figurant dans les rapports annuels de la Commission oriente utilement les travaux de la Commission. À la suite de la visite du Président à Addis-Abeba en 2016, la Commission a discuté des recommandations de l'Union africaine concernant la tenue de réunions annuelles et l'organisation de visites conjointes sur le terrain. Cela a de nouveau été applaudi lors de la réunion de la Commission avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine tenue en novembre 2019. Les plans de travail mensuels de la Commission sont utiles pour mieux adapter les travaux de la Commission au calendrier du Conseil de sécurité et faciliter la participation des États Membres.**

5. **Rôle de lien** : dans les résolutions [70/262](#) et [2282 \(2016\)](#), l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont souligné l'importance de la Commission pour ce qui est de promouvoir une approche intégrée, stratégique et cohérente de la consolidation et de la pérennisation de la paix et notamment de faire le lien entre les principaux organes et les entités compétentes des Nations Unies. Ils se sont également dits conscients que le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme étaient interdépendants et se renforçaient mutuellement.

**Mesures :**

I. La Commission devrait tirer meilleur parti de ses membres pour renforcer ses liens avec l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social (voir également les mesures 2.I et 2.II), promouvoir la consolidation et la pérennisation de la paix et apporter des réponses efficaces en la matière.

II. La Commission devrait chercher à dialoguer, par l'intermédiaire de son Président, avec les présidents de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, lorsque cela est nécessaire, et tenir des réunions informelles avec ces organes.

III. Eu égard au rôle consultatif de la Commission auprès du Conseil de sécurité, outre l'action menée à ce jour, lorsqu'elle est invitée à présenter un exposé au Conseil, elle devrait le préparer en adaptant son plan de travail au programme des séances du Conseil sur la question (voir mesure 3.II). À cette fin, elle pourrait tenir des débats thématiques internes sur les questions qui seront débattues au Conseil de sécurité, organiser des visites sur le terrain, notamment, lorsque celui-ci l'y invite, des visites conjointes avec lui afin de faire progresser les perspectives de consolidation de la paix, ou encore tenir des réunions pour engager le dialogue avec les parties prenantes, notamment les institutions financières internationales, les organismes des Nations Unies et les organisations de la société civile. Outre ces exposés officiels, la Commission pourrait fournir des conseils par écrit ou dans le cadre de dialogues interactifs informels, selon le cas.

IV. Par cette préparation poussée et son pouvoir fédérateur unique, la Commission pourrait tenir des échanges soutenus avec le Conseil de sécurité et s'efforcer davantage de lui fournir des avis de fond, à sa demande, par exemple sur les questions touchant les liens entre sécurité et développement. Son rôle consultatif auprès du Conseil est particulièrement apprécié dans le cadre de l'examen des mandats des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales, la Commission étant alors idéalement placée pour fournir au Conseil des orientations claires, réalistes, applicables et utiles en matière de consolidation de la paix, si celui-ci la sollicite. Parallèlement, il conviendrait d'intensifier les échanges réguliers entre la Commission et les autres organes subsidiaires du Conseil.

V. La Commission devrait œuvrer en faveur d'une utilisation cohérente, prévisible et transparente des ressources consacrées aux activités de consolidation de la paix, notamment avec le concours des institutions financières internationales, et en faveur du recours à des instruments financiers novateurs.

VI. La Commission devrait continuer de faire le lien entre les principaux organes et les organismes compétents des Nations Unies, en accordant toute l'attention voulue aux activités sur le terrain.

**Bonnes pratiques : le dialogue interactif informel entre le Conseil de sécurité et la Commission, en mars 2019, qui a été l'occasion pour les États Membres d'étudier les moyens concrets d'améliorer les conseils que la Commission fournit au Conseil lorsqu'il prépare une visite sur le terrain. Les observations que la Commission a présentées par écrit au Conseil de sécurité concernant le renouvellement du mandat de la Mission intégrée multidimensionnelle de stabilisation des Nations Unies en République centrafricaine. L'appui fourni au Libéria pour l'élaboration et l'exécution du plan national de consolidation de la paix dans le cadre de la transition de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). La participation du Président de la Commission au dialogue de haut niveau organisé par le Président de l'Assemblée générale et les réunions conjointes avec le Conseil économique et social, en décembre 2019, qui ont montré comment la Commission pouvait s'acquitter de son mandat en faisant le lien entre les organismes compétents des Nations Unies.**

6. **Synergies entre la Commission et le Fonds pour la consolidation de la paix :** tout en préservant l'indépendance du Fonds pour la consolidation de la paix, il faudrait chercher des moyens de renforcer les synergies entre la Commission et le Fonds et de faire en sorte que les États Membres restent informés des projets en cours du Fonds.

**Mesures :**

I. La Commission de consolidation de la paix devrait entendre des exposés des pays bénéficiant d'un financement du Fonds pour la consolidation de la paix, en particulier lorsqu'il est question de plans des priorités de consolidation de la paix.

II. La Commission devrait inviter le Président et les membres du Groupe consultatif du Fonds pour la consolidation de la paix à ses réunions, s'il y a lieu.

III. Il serait utile que le Bureau d'appui à la consolidation de la paix présente des exposés réguliers sur les activités du Fonds lors des réunions de la Commission et que des documents du Fonds soient plus souvent distribués à la Commission.

IV. La Commission devrait convoquer une réunion annuelle pour entendre des informations sur les travaux du Fonds et accroître la visibilité de celui-ci.

**Bonnes pratiques : les réunions sur le financement de la consolidation de la paix et les discussions sur les pays bénéficiant d'un financement du Fonds, qui sont des moyens novateurs de tenir la Commission informée des progrès accomplis par les pays avec l'appui du Fonds. Les réunions informelles entre la présidence et la vice-présidence de la Commission et les membres du Groupe consultatif du Fonds. Les comptes rendus périodiques du Bureau d'appui à la consolidation de la paix sur les activités du Fonds pour la consolidation de la paix.**

7. **Préparation, format, tenue et issue des réunions de la Commission** : les réunions de la Commission devraient être préparées longtemps à l'avance, de sorte que les débats soient fructueux et qu'ils donnent lieu à des résultats concrets. Il faudrait veiller à préserver un équilibre entre la transparence (communication des informations) et la confidentialité des délibérations de la Commission au moment de décider si une réunion doit être publique ou se tenir à huis clos. En accord avec les États Membres, la Commission devrait favoriser la participation de tous à toutes ses réunions, quel qu'en soit le format, afin que le Comité d'organisation soit plus intégré et qu'elle-même apparaisse davantage unifiée. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix devrait continuer de veiller au bon fonctionnement des mécanismes de remontée de l'information au Comité d'organisation concernant l'ensemble des activités de la Commission. Il faudrait veiller à ce qu'il y ait un équilibre entre le temps alloué aux exposés et celui alloué aux interventions de l'assistance, afin de favoriser les discussions interactives.

**Mesures :**

I. La Commission devrait recourir davantage aux réunions d'experts pour débattre des objectifs et des résultats escomptés des réunions d'ambassadeurs, ainsi que de la suite à y donner.

II. Lorsqu'il prépare les réunions de la Commission, le Président devrait faire distribuer un document de réflexion au moins une semaine à l'avance.

III. Lorsqu'il prépare les réunions de la Commission, le Président, après consultation avec les pays concernés, devrait annoncer si les réunions seront publiques ou à huis clos.

IV. Lors de la préparation des réunions de la Commission, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix devrait demander aux intervenants de limiter la durée de leur prise de parole à cinq minutes.

V. Lors des réunions de la Commission, le Président devrait rappeler aux intervenants de limiter la durée de leur prise de parole à cinq minutes. Il devrait également encourager les membres de l'assistance à limiter la durée de leur intervention à trois minutes.

VI. Au moment d'inviter des membres de l'assistance à intervenir, le Président, sur les conseils du Secrétaire, devrait donner la priorité aux pays de la région et tenir compte du protocole et de l'ordre chronologique d'inscription.

VII. La Commission devrait envisager d'établir des documents en plus des résumés du Président, afin de mieux faire connaître les résultats de ses réunions. Ces documents pourraient comprendre, selon les cas, des communiqués de presse ou des lettres approuvés au préalable par les membres de la Commission.

VIII. Les documents devant être approuvés par les membres de la Commission devraient leur être distribués suffisamment tôt pour leur permettre de donner un avis et de faire des suggestions.

8. **Visibilité et communication** : il conviendrait de mieux faire connaître les travaux de la Commission et de sensibiliser à la consolidation et la pérennisation de la paix, à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies.

**Mesures :**

I. La Commission devrait rechercher des moyens d'accroître la visibilité de ses réunions publiques, en particulier des événements de haut niveau tels que sa session annuelle, afin d'attirer davantage l'attention des médias. Elle pourrait par exemple envisager de publier des communiqués de presse à l'issue de tels événements, selon qu'il convient.

II. La Commission devrait rechercher des moyens de renforcer ses activités de communication sur Internet et sur les médias sociaux, en ce qui concerne ses réunions et visites dans les pays.

---